



## CSA ministériel du 2 juillet 2025 Déclaration du SNALC

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et Messieurs les membres élus du comité,

Anticiper. Un verbe peu connu dans notre pays, visiblement, puisque l'État semble découvrir l'existence d'épisodes caniculaires alors que les personnels sont déjà en train de les vivre. Heureusement, les réponses sont à la hauteur : un e-mail de conseils dont la moitié ne sont pas applicables, et un numéro vert.

Le SNALC rappelle que c'est l'employeur qui est responsable des conditions de travail des personnels, et que notre employeur, c'est l'État, et plus particulièrement le ministère de l'Éducation nationale. Nous ne tolérerons pas le retour du petit jeu entre État et collectivités locales, où chacun renvoie la balle à l'autre.

Que faites-vous pour anticiper les épisodes caniculaires ? Pour adapter les conditions de travail des personnels ? Rien. Ces épisodes vont pourtant se multiplier et s'intensifier, et l'État a des responsabilités qu'il s'est lui-même fixées par décret.

Le SNALC, qui alerte depuis longtemps sur la question, revendique donc un plan avec des réponses à court et moyen termes. À court terme, organiser en amont le dialogue rectorat/préfet/collectivités pour fabriquer un vrai plan canicule, avec identifications de locaux pouvant nous accueillir dans des conditions normales ou, à défaut, les modalités de fermeture et d'accueil des élèves. À court terme également, créer ces fameuses salles fraîches dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées. Et oui, cela passe par de la climatisation. Rappelons que personne n'est choqué à l'idée de chauffer quand il fait trop froid : il va falloir s'habituer à l'idée qu'il faut trouver des moyens efficaces pour rafraîchir quand il fait trop chaud. La salle dans laquelle nous nous réunissons aujourd'hui est climatisée, ce qui montre que le ministère est capable de climatiser des salles. À court terme toujours, réaliser et faire réaliser les diagnostics énergétiques de l'ensemble des locaux : seuls 7 % actuellement disposent d'un DPE. Cela permettra de remplacer ou d'installer les équipements nécessaires.

À moyen terme, lancer un grand plan de rénovation, voire dans certains cas de reconstruction de nos écoles, collèges et lycées autant que de besoin. Les fameux collèges Pailleron, par exemple, doivent disparaître. Il ne s'agit pas ici de dépenses, mais bien d'investissements. Placer les personnels et les élèves dans des situations où il est impossible d'enseigner et d'apprendre, ce n'est pas une bonne politique.

Au-delà de cette question climatique, le SNALC rappelle que notre institution est toujours en crise, que les chiffres de recrutements ne sont toujours pas bons, et qu'au niveau des rémunérations, 2025 est une année blanche pour l'immense majorité des personnels. Là aussi, souvenons nous que l'École n'est pas une dépense, mais un investissement.